

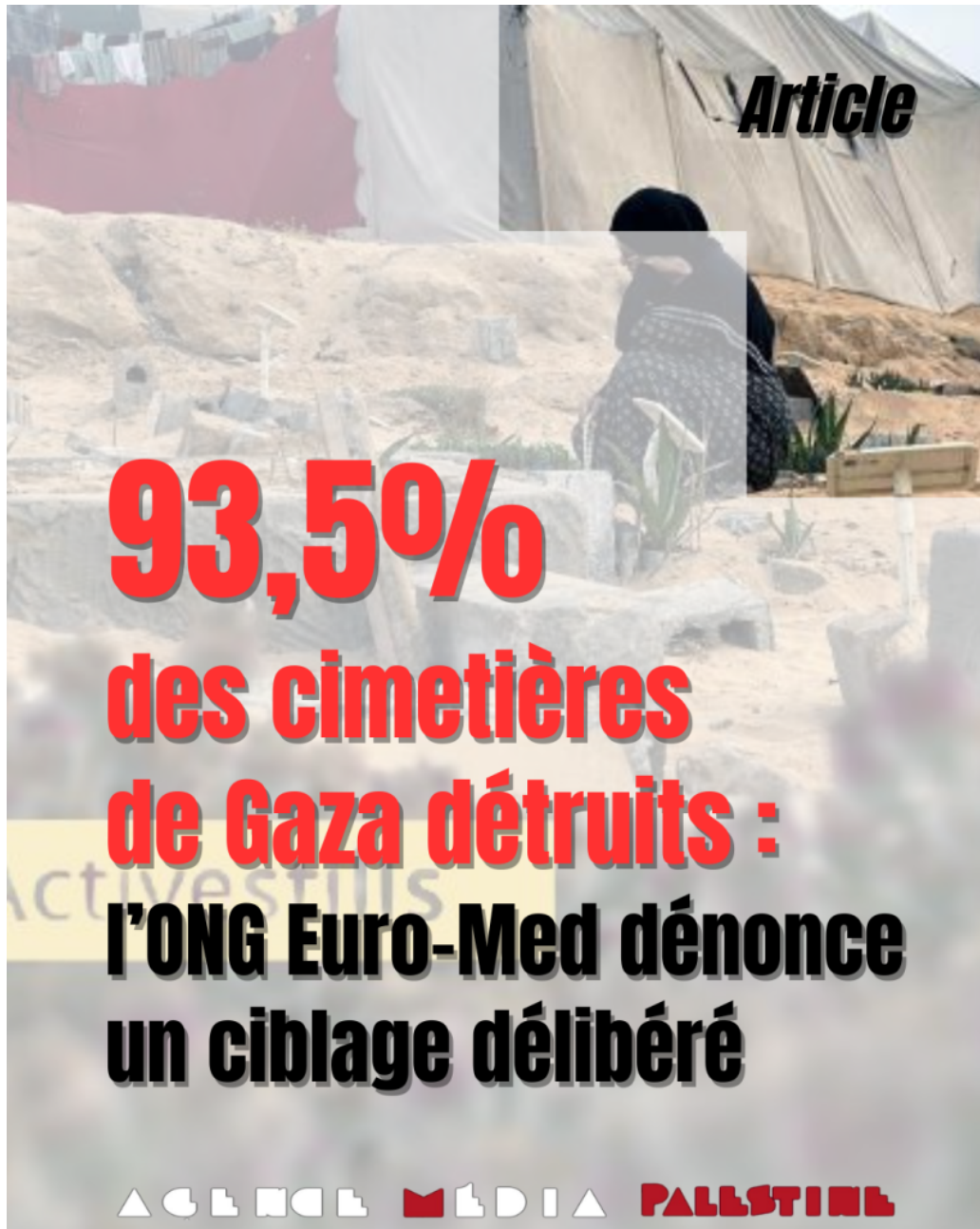


93,5% des cimetières de Gaza détruits : l'ONG Euro-Med dénonce un ciblage délibéré

## Description

*Un rapport de l'organisme Euro-Med Monitor démontre que 93,5% des cimetières de Gaza ont été détruits par Israël, un chiffre qui vient souligner l'intention génocidaire de la campagne militaire israélienne en cours depuis 29 mois à Gaza.*

Par l'Agence Média Palestine, le 17 mars 2026



Lâ??Ã©quipe dâ??Euro-Med Monitor a analysÃ© les donnÃ©es de 62 cimetiÃ¨res officiels rÃ©partis dans les cinq gouvernorats de la bande de Gaza. Elle a constatÃ© que lâ??armÃ©e israÃ©lienne avait entiÃ¨rement rasÃ© et dÃ©truit les tombes de 39 cimetiÃ¨res (environ 62,9 % du total) et partiellement endommagÃ© 19 autres (environ 30,6 %). Seuls quatre cimetiÃ¨res, soit 6,4 %, sont restÃ©s intacts.

Dans ce rapport glaÃ§ant, Euro-Med souligne lâ??intention gÃ©nocide israÃ©lienne qui se dÃ©voile dans cette pratique dÃ©libÃ©rÃ©e de destruction des lieux de sÃ©pulture palestiniens, qui prive les familles de leur droit humain et religieux de connaÃ®tre le sort et le lieu dâ??inhumation de leurs proches, et de leur rendre visite, causant un prÃ©judice psychologique et spirituel profond et durable.

â??Transformer les cimetiÃ¨res en cibles militaires, les raser au bulldozer, mÃ©langer les restes et retirer les pierres tombales ne se contente pas de violer le caractÃ¨re sacrÃ© des morts. Cela touche trois sphÃ¨res interdÃ©pendantesâ?•, dÃ©taille le rapport dâ??Euro-Med :

â??PremiÃ¨rement, cela compromet les preuves en entravant lâ??identification des victimes, la dÃ©termination des causes de dÃ©cÃ©s et la conservation des preuves nÃ©cessaires Ã lâ??Ã©tablissement des responsabilitÃ©s.

DeuxiÃ¨mement, cela perpÃ©tue la perte en privant les familles dâ??un enterrement et dâ??un deuil dignes tout en laissant le sort des victimes en suspens.

TroisiÃ¨mement, cela efface la mÃ©moire et lâ??identitÃ© en supprimant les signes matÃ©riels qui incarnent la continuitÃ© gÃ©nÃ©rationnelle et le lien du groupe avec sa terre.â?•

## **Destruction dÃ©libÃ©rÃ©e**

En droit international, les lieux de sÃ©pulture sont considÃ©rÃ©s comme des biens communs et sont protÃ©gÃ©s contre les attaques ou la destruction, Ã moins que cette protection ne soit exceptionnellement et manifestement perdue en raison dâ??une utilisation militaire, ce que les faits largement documentÃ©s ne corroborent pas.

Les bombardements massivement menÃ©s par IsraÃ©l au cours des 29 mois Ã©coulÃ©s de gÃ©nocide ont concernÃ© lâ??ensemble des bÃ¢timents, infrastructures, terres agricoles de la bande de Gaza, provoquant des dÃ©gats gÃ©nÃ©ralisÃ©s. Mais la proportion de cimetiÃ¨res endommagÃ©s est sensiblement plus Ã©levÃ©e que celle des bÃ¢timents touchÃ©s (93,5% des cimetiÃ¨res contre 80% des bÃ¢timents), ce qui tÃ©moigne quâ??IsraÃ©l nâ??a pas seulement failli Ã les protÃ©ger, mais quâ??il ont bien Ã©tÃ© dÃ©libÃ©rÃ©ment ciblÃ©s.

Euro-Med affirme que la destruction gÃ©nÃ©ralisÃ©e et directe des cimetiÃ¨res dans la bande de Gaza nâ??Ã©tait ni accessoire aux opÃ©rations militaires, ni justifiÃ©e par une â??nÃ©cessitÃ© militaireâ?•.

â??Il sâ??agissait plutÃ´t dâ??un effort dÃ©libÃ©rÃ© et planifiÃ© visant Ã entraver lâ??identification et la documentation des dÃ©pouilles et Ã perturber toute procÃ©dure ultÃ©rieure dâ??identification, dâ??examen ou dâ??exhumation lÃ©galeâ?•, explique Euro-Med, qui rappelle que â??cela constitue une violation manifeste du droit international humanitaire, qui exige le traitement respectueux des morts, la protection et lâ??entretien des tombes, lâ??enregistrement des donnÃ©es dâ??identitÃ© et le marquage clair des lieux dâ??inhumation afin de permettre une identification ultÃ©rieure.â?•

Outre des destructions par frappes aÃ©riennes, lâ??armÃ©e israÃ©lienne a dÃ©libÃ©rÃ©ment exhumÃ© des tombes sous prÃ©texte de rechercher les corps de dÃ©tenus israÃ©liens. Ces actions ont Ã©tÃ© menÃ©es sans procÃ©dures documentÃ©es et vÃ©rifiables, sans contrÃ´le indÃ©pendant, sans chaÃªne de conservation claire ni processus de remise, dÃ©nonce Euro-Med.

Les forces israÃ©liennes ont retirÃ© des centaines de corps de leurs lieux de sÃ©pulture, mÃ©langÃ© les restes, omis de les restituer Ã leurs emplacements dâ??origine et nâ??ont fourni aucune donnÃ©e dâ??identification ou biologique permettant la vÃ©rification ou la documentation, rendant ainsi la rÃ©cupÃ©ration et lâ??identification des restes extrÃªmement difficiles et soulignant lâ??apartheid [pratiquÃ© jusque dans la mort](#) Ã lâ??encontre des Palestinien-nes.

## **Intention gÃ©nocide**

Ces pratiques reflètent une intention de déshumanisation, traitant les corps palestiniens comme des objets à confisquer, à maltraiter et à dissimuler plutôt que comme les restes d'êtres humains dotés d'un nom, d'une dignité et de droits.

Pour Euro-Med, cela constitue *une violation aggravée qui prive les morts de leur dignité, les rend invisibles, prive les familles de leur droit humanitaire et religieux de connaître le sort de leurs proches et d'accomplir les rites de deuil et d'inhumation, et compromet la préservation des archives historiques et civiles liées à l'identité et à l'inhumation.*

L'organisation souligne que cette pratique est indissociable du génocide dans lequel elle est inscrite, en ce qu'elle témoigne d'une volonté d'effacement et vise un groupe et les conditions matérielles et morales de sa survie.

Elle ajoute que *ce schéma a des précédents dans les génocides et les massacres. Les archives historiques montrent que les autorités nazies ont tenté d'effacer les preuves en exhumant et en brûlant les corps et en dissimulant les lieux d'inhumation. Les enquêtes internationales menées à la suite du massacre de Srebrenica en Bosnie ont révélé que le transfert des dépouilles et la création de fosses secondaires compliquaient l'identification et la documentation.*

Euro-Med appelle dans son rapport la Cour de justice internationale (ICJ) à s'emparer de ces chiffres pour appuyer la plainte pour génocide déposée par l'Afrique du Sud en décembre 2023, affirmant qu'ils constituent *des indicateurs concrets d'un schéma systématique de conduite visant le groupe palestinien et attestant d'une intention génocidaire spécifique.*

Outre la destruction des sépultures de Gaza, Israël a une pratique de rétention et d'anonymisation des corps Palestiniens, comme nous expliquons dans [cet article de l'Agence Média Palestine](#).

La déshumanisation des Palestiniens les poursuit jusque dans la mort, de la difficulté d'identifier les corps à la destruction des cimetières jusqu'au silence des médias occidentaux.

À lire sur le site de l'Agence Média Palestine :

[Gaza, jour 843 : l'apartheid jusqu'à la mort](#)

[Nommer les morts : impossible travail d'identification des corps à Gaza](#)

**date créée**  
2026/03/17